

**Délibération n°2020/36**

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L. 715-2 et R. 719-51 à R. 719-112 ;  
Vu les statuts, en vigueur, de l'établissement ;  
Vu les statuts du groupe UT.

Le conseil d'administration réuni le 15 octobre 2020 :

**Objet : Tarifications diverses – cotisation association groupe UT**

Le Conseil d'Administration approuve le montant de la cotisation 2020 de l'association du Groupe UT fixée à 10 000,00 €.  
Le Conseil d'Administration autorise le versement de la cotisation à l'association du Groupe UT.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres : 23  
Votants : 20  
Pour : 20  
Contre : 0  
Abstention : 0

Troyes, le 15 octobre 2020  
Le président du conseil d'administration



Ronan STEPHAN

Publié sur le site internet de l'UTT le : 16/10/2020

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 16/10/2020